



L'honorable Kirsty Duncan, C.P., députée  
Présidente  
Comité permanent de la science et de la recherche  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0G6

Chère collègue,

En vertu de l'article 108(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de présenter au nom du gouvernement du Canada la réponse au premier rapport du Comité permanent de la science et de la recherche (le Comité), intitulé *Réussites, défis et opportunités pour la science au Canada*, présenté à la Chambre des communes en juin 2022.

Le gouvernement reconnaît l'importance d'investir dans la science et la recherche pour contribuer à des découvertes et à des percées novatrices qui génèrent des avantages sociaux, économiques et en santé pour le Canada et le reste du monde. La pandémie de COVID-19, en particulier, a démontré les avantages réels substantiels de l'investissement dans la recherche fondamentale. Alors que le Canada émerge de la pandémie de COVID-19, la science et la technologie continueront de jouer un rôle décisif pour répondre aux défis les plus pressants de la société. Le gouvernement est déterminé à appuyer la science et la recherche au Canada pour affronter des défis émergents auxquels font face le Canada et le reste du monde, dont les changements climatiques, l'énergie verte, la croissance durable, la pauvreté, et l'écart croissant en matière de compétitivité.

Le gouvernement remercie les membres du Comité pour leur travail en vue de réaliser cette étude, de rédiger le rapport et de préparer des recommandations. Le gouvernement tient aussi à remercier les nombreux témoins qui ont donné des témoignages d'experts, et les organismes qui ont fourni des présentations écrites pour partager leurs conseils et offrir au Comité un large éventail de perspectives sur les forces, les défis et les possibilités du Canada en science et en recherche. Ces opinions sont précieuses pour orienter la manière dont le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités d'investir dans l'écosystème de la science et de la recherche du Canada.

...2

La présente réponse du gouvernement est le fruit d'une collaboration entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et Santé Canada (SC). Le gouvernement a considéré avec attention le rapport du Comité et ses recommandations, et y répondra selon cinq thèmes : 1) optimiser l'écosystème de la recherche; 2) maintenir un financement de recherche robuste et concurrentiel; 3) appuyer la recherche dans les collèges, cégeps et instituts; 4) appuyer les talents et l'équité, la diversité et l'inclusion; 5) améliorer le partage de données sur la santé.

***Optimiser l'écosystème de la recherche*** (Recommandations 2, 3, 4)

Pour demeurer concurrentiel au niveau mondial, il est essentiel que le Canada ait des structures optimales en place pour non seulement stimuler des découvertes transformatrices, mais aussi être en bonne position pour tirer parti des meilleures connaissances scientifiques possibles pour appuyer l'établissement de politiques et une prise de décisions qui sont fondées sur des données probantes.

Le gouvernement du Canada soutient l'entreprise de recherche de calibre mondial du Canada par l'entremise des trois organismes subventionnaires de la recherche fédéraux, c'est-à-dire les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), et de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Ces organismes jouent un rôle essentiel pour appuyer la recherche, la formation et l'infrastructure de recherche aux établissements postsecondaires du Canada. L'investissement fédéral annuel d'environ 4 milliards de dollars réalisé par ces organismes contribue aux découvertes et à la création d'un bassin de talents qui forme la base et le moteur de l'innovation. Ces investissements sont supplémentés par plusieurs autres mécanismes et initiatives de financement de la recherche soutenus par le gouvernement fédéral, dont le soutien à des organismes scientifiques de tiers.

En vue de réaliser le plein potentiel de ces investissements, le système fédéral de soutien à la recherche doit répondre aux besoins de l'infrastructure de recherche moderne. Alors que la recherche devient de plus en plus complexe, collaborative, multidisciplinaire et interdisciplinaire, et qu'il est d'importance croissante que la science oriente l'achèvement des objectifs stratégiques gouvernementaux, le système de financement doit être cohésif – avec une coordination et une collaboration stratégiques robustes entre les bailleurs de fonds et une agilité suffisante pour répondre à des défis croissants et tirer parti de nouvelles possibilités.

Le gouvernement a réalisé des progrès ces dernières années pour répondre aux défis du système fédéral de soutien à la recherche, en s'appuyant sur les conclusions et les recommandations de l'Examen du soutien fédéral aux sciences – un examen indépendant qui a publié son rapport final en 2017.

Pour améliorer la prévisibilité et la stabilité de la planification et des investissements dans l'infrastructure de recherche, le gouvernement a accordé à la FCI un financement permanent et continu dans le budget de 2018. Auparavant, la FCI était soutenue par une série d'injections budgétaires fédérales individuelles tous les deux ou trois ans. Le budget de 2018 a également apporté des améliorations au Fonds des initiatives scientifiques majeures de la FCI. En mettant en œuvre ce nouveau financement, le gouvernement a accordé à la FCI une souplesse accrue dans la prestation de ses programmes, ce qui a permis à la FCI de devenir plus agile et réactive face aux besoins changeants et émergents de la communauté de la recherche qu'elle sert. Elle a désormais davantage de latitude pour affecter le financement à ses divers programmes selon la demande prévue, y compris la nouvelle demande générée par les changements aux programmes des organismes subventionnaires. La FCI devrait rechercher des occasions de collaborer davantage avec les organismes subventionnaires alors qu'elle conçoit et livre ses programmes.

Pour renforcer la coordination au sein du système de soutien à la recherche, le gouvernement a créé le Comité de la coordination de la recherche au Canada (CCRC) en 2017, avec pour mandat d'améliorer l'harmonisation, l'intégration et la coordination des programmes et politiques en matière de recherche et de répondre à des enjeux préoccupants communs entre les organismes subventionnaires et la FCI. Ses membres comprennent les présidents des trois organismes subventionnaires et de la FCI, les sous-ministres d'ISDE et de SC, le président du Conseil national de recherches du Canada, et la conseillère scientifique en chef (CSC).

Depuis sa création, le CCRC a fait des progrès pour harmoniser les programmes et les politiques dans divers domaines. Par exemple, sous la gouverne du CCRC, les trois organismes subventionnaires ont élaboré des plans d'action communs sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et sur les chercheurs en début de carrière (CDC) pour guider les efforts communs dans ces domaines. Ces plans ont permis une harmonisation accrue dans plusieurs domaines, dont la collecte et la déclaration concertées de données sur l'EDI et les CDC parmi les programmes porte-étendard, une déclaration des trois agences sur l'EDI qui les engage à des objectifs communs, l'adoption d'une définition des CDC qui s'applique aux trois agences, et un engagement commun au financement équilibré des CDC dans certains programmes par rapport au nombre de demandes dirigées par des CDC qui sont reçues. En janvier 2020, le CCRC a publié *Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada 2019-2022*, un plan élaboré conjointement avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis qui établit quatre directions stratégiques pour orienter l'élaboration de nouveaux modèles de soutien de la recherche et de la formation en recherche autochtone pour faire progresser la réconciliation. La mise en œuvre du plan est en cours – les étapes clés à ce jour sont la formation d'un Groupe de référence pour l'examen approprié de la recherche autochtone, et la création d'un Cercle de leadership autochtone en recherche pour conseiller les organismes subventionnaires et la FCI sur la mise en œuvre du plan. Sous la supervision du CCRC, les organismes subventionnaires et la FCI ont également

élaboré un calendrier intégré de possibilités de financement afin de faciliter la collaboration interdisciplinaire entre des équipes de recherche en leur offrant une fenêtre unique sur les possibilités de financement, y compris les dates d'échéance et des liens vers les renseignements pour faire une demande.

Le gouvernement a également continué d'intégrer les programmes en élargissant et en améliorant la série de programmes des trois organismes – soit les programmes majeurs dont les organismes ont la responsabilité conjointe. Ces programmes ont une large gamme d'objectifs, dont soutenir la recherche interdisciplinaire et internationale, attirer et conserver des talents de premier plan en recherche, et établir une capacité de recherche de calibre mondial dans des domaines d'importance stratégique pour le Canada. En 2018, le fonds Nouvelles frontières en recherche (FNFR) a été lancé pour appuyer de la recherche transformatrice interdisciplinaire, internationale et à risque et rendement élevés de calibre mondial. Durant ses quatre premières années, le FNFR a octroyé 332,6 millions de dollars de financement au total. Dans le budget de 2021, dans le cadre de la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada*, le gouvernement a fourni au total 750 millions de dollars pour créer le Fonds de recherche biomédicale du Canada des trois organismes et le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques de la FCI. Le gros de ce financement est livré au moyen d'un processus concurrentiel intégré administré par les trois organismes et par la FCI pour les propositions de recherche, de formation et d'infrastructure de recherche. Le budget de 2022 s'est engagé à examiner le programme des Chaires de recherche du Canada (CRC), à la suite d'une évaluation approfondie qui a pour but de moderniser le programme. Comme exemple final, des modifications ont été apportées à la conception et à la prestation du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada et du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada (CERC) en prévision de leurs processus concurrentiels de 2022 afin de maximiser l'efficacité des deux programmes et de s'assurer qu'ils cadrent avec les priorités du gouvernement en matière de science, de technologie et d'innovation.

Les organismes subventionnaires ont également continué de collaborer à un nombre croissant de politiques et d'initiatives conjointes ces dernières années. Du travail est en cours depuis 2019 pour concevoir des systèmes de gestion des subventions modernes et harmonisés afin d'offrir une expérience plus efficace et plus conviviale pour les demandeurs, les administrateurs et les évaluateurs. Les organismes ont consulté la communauté de la recherche dans le cadre d'ateliers de conception conjointe afin de comprendre les besoins et les exigences des utilisateurs tout au long du cycle de vie de la gestion des subventions – de la conception du programme aux rapports de clôture de la subvention – pour élaborer des solutions centrées sur les utilisateurs. En avril 2020, les organismes ont adopté le *Guide d'administration financière des trois organismes* pour simplifier et harmoniser autant que possible l'administration et l'utilisation des fonds de subvention de la recherche fédéraux selon une approche fondée sur des principes. En mars 2021, ils ont lancé la *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche* pour promouvoir une saine gestion des données de recherche et de bonnes pratiques d'intendance des données. Cette politique est en voie de mise en œuvre

graduelle. De plus, en mai 2021, les organismes ont lancé l'essai-pilote d'un an du Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes subventionnaires pour fournir un mécanisme robuste d'examen des propositions de recherche interdisciplinaires soumises à certains programmes individuels des organismes. L'essai-pilote a été bien reçu par la communauté de la recherche, et son mandat a été prolongé d'un an en mai 2022.

Malgré ces efforts, le gouvernement reconnaît qu'il reste des défis relatifs au système fédéral de soutien à la recherche. Le rapport du Comité a noté qu'il est difficile pour les chercheurs de se retrouver dans le système fédéral de soutien à la recherche, car divers programmes et organismes de financement ont chacun leurs propres règles et calendriers, et il y a des difficultés particulières en vue d'obtenir du financement pour des projets de recherche interdisciplinaires. Le rapport a également insisté sur l'importance d'approches stratégiques afin que les forces du Canada en matière de recherche puissent se traduire en résultats. Des témoins ont indiqué au Comité qu'un leadership stratégique et des approches coordonnées et systémiques étaient nécessaires pour bâtir sur une solide base de recherche fondamentale et de talent et pour orienter les efforts et les ressources vers la résolution des défis économiques et sociaux clés auxquels fait face le Canada.

C'est pourquoi le premier ministre a chargé le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, en collaboration avec le ministre de la Santé, d'élaborer un plan pour moderniser le système fédéral de financement de la recherche afin de maximiser l'incidence des investissements aussi bien en excellence dans la recherche qu'en innovation en aval, en mettant tout particulièrement l'accent sur les relations entre les organismes subventionnaires et la FCI. Pour appuyer l'élaboration de ce plan, le gouvernement a établi un Comité consultatif externe sur la modernisation du système fédéral de soutien à la recherche en septembre 2022, afin de prodiguer des conseils d'experts indépendants aux ministres. Ce Comité, constitué de personnalités reconnues des sphères de la science, de la recherche et de l'innovation, examinera la structure, la gouvernance et la gestion du système de soutien à la recherche et formulera des recommandations d'améliorations afin de mieux répondre aux priorités du gouvernement et aux besoins de l'entreprise de la recherche moderne. Nous avons bien hâte d'entendre les conseils du Comité à l'hiver 2022.

Le rapport du Comité a également noté des défis quant au financement et à la gouvernance des grandes installations de recherche. Le gouvernement examine actuellement comment il pourrait répondre aux défis connus par les grandes installations de recherche en investissant les fonds fédéraux de manière plus stratégique, en s'appuyant sur le travail de la CSC. Les grandes installations de recherche contribuent de manière importante à la découverte scientifique, à l'éducation et à l'innovation au Canada en attirant et en maintenant en poste des chercheurs de talent, en connectant nos scientifiques à des réseaux de recherche internationaux de premier plan, et en promouvant les intérêts canadiens grâce à la diplomatie scientifique. Le gouvernement fédéral continue de faire des investissements considérables dans les grandes installations

de recherche, mais il y a peu de coordination sur le plan de la gestion ou du financement stratégiques de ces installations sur toute la durée de leur cycle de vie. Le gouvernement explore des manières d'améliorer la prévisibilité et la cohérence du financement fédéral pour maximiser les avantages de ces installations et permettre une planification à plus long terme. Nous mènerons des activités de consultation ciblée des intervenants clés à l'automne 2022 pour solliciter leurs opinions. Le Comité consultatif sur la modernisation du système de soutien à la recherche fournira également des conseils sur les orientations futures. Alors que le gouvernement envisage une approche nationale plus stratégique quant aux grandes installations de recherche, nous attendons cet automne l'étude du Comité sur la grande science.

Des structures et des mécanismes pour accéder aux connaissances et aux conseils d'experts de la communauté de la recherche sont également des éléments essentiels d'un écosystème de recherche qui fonctionne bien. Le gouvernement doit être en mesure de puiser dans les meilleures connaissances scientifiques disponibles, dont celles de la communauté scientifique fédérale, pour orienter une prise de décisions qui améliore le bien-être physique, économique et social des Canadiens.

C'est pourquoi le premier ministre a nommé une CSC en 2017 pour fournir des conseils sur la manière de s'assurer que des analyses scientifiques sont incluses dans le processus décisionnel du gouvernement, que la science gouvernementale soit pleinement accessible au public, et que les scientifiques puissent parler librement de leur travail.

En tant que CSC depuis 2017, Mme Mona Nemer a fourni des conseils d'importance cruciale au gouvernement afin de veiller à une prise de décisions fondée sur la science. Les fonctions de la CSC se sont avérées inestimables pour réunir rapidement des conseils de la communauté de la recherche durant la pandémie de COVID-19, en s'appuyant sur les efforts précoces de la CSC pour promouvoir un dialogue positif et productif entre les scientifiques universitaires et gouvernementaux au Canada et à l'étranger et pour agrandir et façonner le réseau naissant de conseillers scientifiques ministériels pour en faire la fondation d'une fonction consultative robuste. La CSC a convoqué une douzaine de conseils d'experts et d'équipes de travail durant la pandémie afin d'accéder aux renseignements scientifiques les plus récents et les plus fiables sur des sujets clés. Elle a également collaboré avec des conseillers scientifiques ministériels, le groupe U15 des universités de recherche canadiennes, Compute Ontario et l'Université de Toronto pour lancer CanCOVID, un réseau pancanadien de chercheurs en santé, en science et en politiques afin de faciliter la collaboration dans la recherche sur la COVID-19.

Le gouvernement du Canada a consacré 6,7 milliards de dollars en 2021-2022 à des activités scientifiques et technologiques dans les ministères et organismes fédéraux, lesquels mènent de la recherche qui contribue à la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, repousse les limites de la connaissance et traduit des découvertes en politiques et en produits innovants. La CSC joue un rôle important pour promouvoir les normes d'intégrité et de qualité les plus élevées dans l'exercice et la communication de la

science fédérale, et pour s'assurer que la science fédérale est ouvertement accessible aux Canadiens afin d'en maximiser les avantages. La CSC a collaboré avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada pour élaborer le Modèle de politique sur l'intégrité scientifique afin d'aider les ministères et organismes à élaborer leurs propres politiques dans ce domaine. Cette politique a été publiée en 2018 et a maintenant été mise en œuvre par 22 ministères et organismes fédéraux. Pour contribuer à s'assurer que la science fédérale est entièrement accessible au public, la CSC a publié en 2020 la Feuille de route pour la science ouverte, qui offre des étapes détaillées sur l'application des principes de la science ouverte à la science et à la recherche financées au fédéral. La CSC continue d'aider les ministères et organismes fondés sur la science à passer des jalons clés de la Feuille de route.

Les fonctions de la CSC comprennent également la promotion active du dialogue public sur les questions scientifiques, et la pratique de la diplomatie scientifique internationale pour partager l'expertise scientifique canadienne avec ses partenaires internationaux et pour promouvoir des intérêts mutuels. Mme Nemer a été active dans la promotion internationale de la coopération et collaboration scientifique, notamment en donnant des présentations d'information à des membres du service extérieur canadien, en participant à des visites d'État, et en dirigeant des délégations lors de conférences scientifiques internationales majeures. Elle a également établi un conseil jeunesse pour aider à guider la prochaine génération de scientifiques canadiens.

Le mandat de la CSC a été reconduit le 11 juillet 2022 pour une durée de deux ans, à compter du 25 septembre 2022. Son mandat avait auparavant été reconduit le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Le gouvernement continuera d'étudier si le poste de conseiller scientifique en chef devrait être entériné dans la loi.

Ensemble, ces efforts pour optimiser l'écosystème de la recherche contribueront à renforcer la fondation pour une science canadienne de calibre mondial et à s'assurer que les meilleures connaissances scientifiques disponibles sont mises à profit pour répondre aux défis et saisir les possibilités qui se présentent au Canada.

***Maintenir un financement de recherche robuste et concurrentiel*** (Recommandations 5, 6, 8, 9, 12)

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'une recherche de calibre mondial dépend fortement d'un financement stable, et que des modèles de financement de la recherche robustes et concurrentiels sont essentiels à un écosystème de recherche agile afin de soutenir l'innovation économique et sociale à long terme. Par conséquent, le gouvernement a investi systématiquement en science et en recherche, notamment en appuyant la recherche fondamentale par l'entremise des organismes subventionnaires fédéraux et de la FCI.

En 2016, le gouvernement a lancé l'Examen du soutien fédéral aux sciences pour évaluer les mesures à prendre en vue de préserver la place privilégiée du Canada dans le monde et de s'assurer que le soutien fédéral à la recherche soit cohérent, stratégique, efficace et agile afin de s'adapter à la nature dynamique de la science contemporaine. Dirigé par un comité indépendant de chefs de file du milieu de la recherche et d'innovateurs, cet examen était le premier de son genre au Canada depuis plus de 40 ans. Le rapport de 2017 du comité (le rapport Naylor) a tracé l'itinéraire pour des investissements sans précédent en recherche fondamentale, en s'appuyant sur le budget de 2016 qui a fourni le plus grand investissement dans les budgets de base des organismes subventionnaires depuis plus d'une décennie (95 millions de dollars par année de financement continu).

En réponse au rapport Naylor, le budget de 2018 a fourni plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans par l'entremise des organismes subventionnaires pour appuyer la prochaine génération de chercheurs et d'instituts de recherche canadiens. Cela comprenait le plus grand investissement unique en recherche fondamentale de l'histoire du Canada, soit 925 millions de dollars sur cinq ans et 235 millions de dollars par année de financement continu. Cet investissement incluait aussi des augmentations à plusieurs programmes des trois organismes, dont le programme des CRC et le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (PICC), ainsi que la création du nouveau FNFR des trois organismes, pour appuyer la recherche internationale, interdisciplinaire, à évolution rapide et à risque élevé. Le budget de 2018 a également fourni 462 millions de dollars par année d'ici 2023-2024 pour établir un financement permanent et stable pour la FCI afin d'appuyer l'infrastructure de recherche au Canada.

Le budget de 2019 a fait des investissements supplémentaires dans les bourses d'études fédérales, en versant 114 millions de dollars sur cinq ans et 26,5 millions de dollars par année de financement continu au programme des Bourses d'études supérieures du Canada pour créer jusqu'à 600 bourses d'études supplémentaires au niveau de la maîtrise et du doctorat. Le budget de 2019 a également investi 37,4 millions de dollars sur cinq ans et 8,6 millions de dollars par année de financement continu pour offrir davantage de congés parentaux aux étudiants des cycles supérieurs et aux boursiers postdoctoraux financés au fédéral.

Depuis mars 2020, lorsque le monde a été frappé par la pandémie de COVID-19, le gouvernement a fait des investissements supplémentaires en science et en recherche pour renforcer la capacité du Canada à répondre aux pandémies actuelles et futures, pour contribuer à des priorités essentielles en matière de recherche afin de tirer parti des avantages concurrentiels uniques de l'économie canadienne, et pour s'assurer que le Canada est en bonne position pour répondre aux demandes du siècle à venir. Les investissements du gouvernement comprenaient le soutien aux diagnostics, aux traitements potentiels, aux interventions de santé publique et aux stratégies de communication, ainsi que l'appui à de la recherche d'avant-garde en sciences de la vie, en biotechnologie et en sciences humaines et sociales. Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a investi environ 414 millions de dollars pour financer 965 subventions.



Dans son budget de 2021, le gouvernement a investi près de 900 millions de dollars en recherche de bio-innovation, en développement des talents et en infrastructure de recherche dans le cadre de la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada, ainsi que 1,2 milliard de dollars pour des stratégies pancanadiennes sur l'intelligence artificielle, la science quantique et la génomique. Le budget de 2022 a investi dans la science sous divers thèmes, dont 47,8 millions de dollars sur cinq ans et 20,1 millions de dollars par année de financement continu pour une nouvelle plateforme de progression du laboratoire au marché afin d'aider les chercheurs et les étudiants des cycles supérieurs à commercialiser leur travail; 20 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer de la recherche supplémentaire sur les effets à long terme de la COVID-19; 20 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la recherche sur la démence et la santé du cerveau; et 100 millions de dollars sur six ans pour soutenir la recherche en établissement postsecondaire en vue d'élaborer des technologies et des variétés de cultures qui permettront une agriculture carboneutre. L'approche du gouvernement en matière d'investissement reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre des investissements continus en recherche fondamentale, laquelle livre des avantages à long terme, et des investissements ciblés pour contribuer aux priorités du gouvernement et répondre aux défis et aux possibilités qui se présentent au Canada.

Le gouvernement demeure déterminé à aider les établissements postsecondaires et leurs hôpitaux et instituts de recherche affiliés en défrayant une part des coûts indirects associés à la recherche financée au fédéral. Le mécanisme principal par lequel le gouvernement du Canada soutient les coûts indirects de la recherche est le Fonds de soutien à la recherche (FSR). De 2015-2016 à 2021-2022, le gouvernement a accru le financement annuel du FSR de plus de 25 %, pour un total d'environ 429 millions de dollars. Le budget de 2022 a annoncé un investissement supplémentaire de 125 millions de dollars sur cinq ans et de 25 millions de dollars par année de financement continu au FSR afin d'aider les établissements postsecondaires à acquérir la capacité de cerner, d'évaluer et d'atténuer les risques à la sécurité en matière de recherche. En plus du FSR, plusieurs programmes des trois organismes permettent aux établissements d'affecter une part du financement octroyé – généralement 20 ou 25 % – aux coûts indirects de la recherche. Enfin, en ce qui a trait à l'infrastructure de recherche financée par la FCI, les établissements reçoivent du soutien du Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI pour répondre aux besoins de fonctionnement et d'entretien de chaque projet. Le Fonds des initiatives scientifiques majeures de la FCI offre également du soutien aux besoins de fonctionnement et d'entretien des installations de recherche d'importance nationale qui servent une masse critique d'utilisateurs d'un bout à l'autre du pays.

Promouvoir l'excellence dans la recherche doit demeurer au cœur des décisions liées à l'affectation et à l'octroi du financement de recherche fédéral. Les organismes subventionnaires fédéraux et la FCI sont déterminés à s'assurer que leur évaluation de l'excellence tient compte de toute la diversité des chercheurs et des établissements de recherche canadiens. Par l'entremise du Plan d'action en matière d'EDI des trois

organismes, et à titre de signataires de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, ils prennent des mesures pour réexaminer l'excellence dans la recherche et veiller à ce qu'une large gamme de résultats de recherche soient pris en compte dans le cadre du processus d'évaluation.

L'excellence dans la recherche ne se limite pas aux grands établissements dans les grandes villes canadiennes. Les subventionnaires fédéraux de la recherche ont mis en place diverses mesures pour mieux soutenir les petits et moyens établissements, dont de nombreux sont situés hors des grandes villes, afin de soutenir leur capacité à mener de la recherche de qualité tout en maintenant leur engagement en faveur du mérite. Depuis 2000, le programme des CRC des trois organismes comprend une affectation spéciale de chaires pour soutenir la recherche à de petites universités régionales. À l'heure actuelle, 137 chaires sont affectées à des établissements qui reçoivent un pour cent ou moins du financement total des organismes (au cours des trois années qui précèdent l'année de l'affectation). La FCI a modifié son Fonds des leaders John-R.-Evans pour s'assurer que les petits établissements au Canada ont une chance juste et équitable de recevoir du soutien en leur permettant d'accéder à du financement supplémentaire dédié par l'entremise du Fonds des petits établissements, ce qui leur offre une souplesse accrue en vue de réaliser leur potentiel de croissance. Le FSR utilise une formule de financement progressive qui accorde des taux de financement plus élevés aux établissements qui reçoivent le moins d'argent des organismes subventionnaires de la recherche fédéraux afin d'aider les petits établissements à soutenir adéquatement leurs programmes de recherche et à renforcer leur capacité en matière de recherche.

Le gouvernement reconnaît l'importance de la continuité du financement de la recherche, ce qui doit être équilibré avec des processus d'octroi équitables et transparents fondés sur les critères d'excellence afin d'assurer le soutien à la recherche de la qualité la plus élevée, y compris dans des domaines nouveaux et émergents. Des processus concurrentiels récents dans des programmes de grande échelle, dont le Programme des CERC et le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, ont placé une plus grande emphase sur la manière dont les établissements planifient la durabilité afin de s'assurer qu'ils puissent maintenir la force acquise avec le soutien de ce financement, tout en préparant ces programmes à appuyer des initiatives nouvelles et innovantes qui pourraient apporter des bienfaits économiques et sociaux à long terme au Canada. La continuité doit aussi être équilibrée avec le besoin que l'ensemble de programmes évolue pour répondre aux priorités et aux besoins changeants de la communauté de la recherche. Bien que des programmes tels que les Réseaux de centres d'excellence (RCE) soient en cours d'élimination progressive, les organismes subventionnaires maintiennent plusieurs programmes clés, dont les subventions de projets des IRSC, le programme Découverte du CRSNG et le programme Savoir du CRSH, qui changent peu d'une année à l'autre et qui offrent un soutien prévisible et continu à l'excellence dans la recherche. Le nouveau Fonds stratégique pour les sciences du gouvernement offre également un potentiel de

continuité du financement pour les organismes de science et de recherche de tiers, lesquels peuvent comprendre des organismes qui avaient auparavant reçu du financement par l'entremise des RCE.

Le gouvernement apprécie l'attention qu'accorde le Comité à ces enjeux importants relatifs aux niveaux, aux modèles et aux approches de financement de la recherche. Nous reconnaissons l'importance de maintenir des niveaux de financement et d'investissement dans la recherche qui sont concurrentiels sur la scène internationale, et de s'assurer que les approches de financement fédérales répondent aux besoins de la communauté de la recherche. En vue de maximiser les résultats des investissements actuels et futurs et de s'assurer que le soutien fédéral à l'entreprise de la recherche universitaire canadienne est coordonné et cohésif, adapté au contexte moderne de la recherche et suffisamment agile pour tirer parti des nouvelles possibilités et faire face aux défis émergents, il faut envisager des niveaux et des approches de financement de concert avec les efforts de modernisation du système de financement de la recherche.

***Appuyer la recherche dans les collèges, cégeps et instituts*** (recommandations 10, 11)

Le gouvernement reconnaît le rôle important de l'innovation fondée sur la communauté dans l'économie et la société canadiennes. Les collèges et cégeps jouent un rôle fondamental dans l'écosystème des talents et de l'innovation du Canada : former les étudiants, stimuler le développement économique régional, et fournir des services de recherche appliquée aux entreprises et aux organismes communautaires. En effet, toute la recherche en collège est de la recherche appliquée et est orientée par les besoins d'organismes partenaires externes dans les communautés locales. Ces partenaires participent aux projets de recherche, possèdent la propriété intellectuelle, et utilisent les résultats de recherche pour développer des produits et services nouveaux et améliorés. Le nombre d'organismes partenaires qui travaillent avec des collèges a augmenté de 2 243 à 2 727 entre 2016 et 2020, soit une croissance de 21,6 %.

Comme l'a fait remarquer le Comité, plus de 95 % des Canadiens vivent dans un rayon de 50 kilomètres d'un collège. Les collèges canadiens sont donc des points de contact importants pour les petites et moyennes entreprises (PME) et autres organismes désirant recevoir des conseils et de l'aide quant aux initiatives de recherche appliquée. Le PICC aide les collèges du Canada à faire équipe avec des organismes locaux des secteurs privé, public, de la santé et sans but lucratif, y compris des PME, dans le cadre d'activités de recherche appliquée et d'innovation, et avec des organismes communautaires pour des questions d'importance sociale.

Le PICC est administré par le CRSNG, en collaboration avec les IRSC et le CRSH. Depuis 2019, le CRSNG a mené de larges consultations avec la communauté des collèges pour obtenir des perspectives sur le PICC et sur comment celui-ci pourrait mieux répondre aux besoins changeants d'un secteur des collèges mature, diversifié et en croissance, ainsi qu'aux besoins des organismes partenaires. Ces consultations et une

analyse plus approfondie du CRSNG ont fait ressortir des thèmes clés qui ont orienté l'évolution récente du programme et été incorporés à la série de subventions nouvelles et mises à jour qui constituent aujourd'hui le PICC : simplifier les processus des programmes en réduisant de neuf à cinq les types de subventions; élargir l'admissibilité aux partenariats, lesquels priorisaient auparavant les partenaires dans l'industrie, afin d'inclure les organismes sans but lucratif pour tous les types de subventions et les partenaires du secteur de la santé pour certaines subventions; mettre davantage l'accent sur la formation professionnelle des étudiants, y compris en incorporant la formation des étudiants en tant qu'élément essentiel des activités de recherche; et inclure une obligation de tenir compte de l'EDI dans la composition des équipes de recherche et la formation des étudiants.

À la suite de la refonte du programme, les diverses subventions du PICC offrent du financement direct pour des projets de recherche et développement appliquée (RDA) bien définis, ainsi que du financement pour aider les collèges à concevoir une approche stratégique en recherche appliquée et pour leur permettre de répondre aux besoins de recherche et de développement des partenaires.

Les subventions de RDA appuient les projets qui répondent à un défi de recherche appliquée, et sont administrées par des chercheurs collégiaux en partenariat avec le secteur privé, le secteur public ou des organismes sans but lucratif, tout en encourageant la collaboration avec les universités et autres collèges. Selon les données du programme, les organismes partenaires disent que 61 % des projets à court terme (six mois) et 65 % des projets à plus long terme (d'un à trois ans) ont mené au développement d'au moins un nouveau produit ou service. D'autres avantages des projets de RDA ayant été signalés comprennent une capacité accrue à faire concurrence, et de meilleures compétences et connaissances pour le personnel. Les subventions du Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés (FISCC) stimulent l'innovation en connectant les collèges aux besoins en matière de recherche des organismes communautaires en vue de répondre aux défis dans l'innovation communautaire. Les projets du FISCC réunissent des chercheurs, des étudiants et des partenaires pour répondre aux défis en innovation communautaire dans les sciences humaines et sociales, les sciences de la santé, les sciences naturelles et la recherche en génie. Le FISCC a été intégré au PICC en 2017 à la suite d'un essai-pilote couronné de succès. Un nombre limité de subventions ont atteint leur date de fin, mais des données préliminaires montrent un pourcentage élevé de réussite et une forte participation étudiante.

En tant que moteur de la recherche appliquée, les nouvelles subventions de mobilisation offrent du financement souple à long terme pour soutenir une approche stratégique et systématique quant aux activités de recherche appliquée à l'échelle du collège qui portent sur les besoins changeants des partenaires collégiaux en recherche et développement. Par exemple, des collèges peuvent demander le financement dont ils ont besoin pour établir un nouveau programme de recherche appliquée, améliorer un programme existant, ou entreprendre plusieurs projets de recherche appliquée de courte durée et à un moment

critique, sans avoir à soumettre des demandes de subvention pour des projets individuels. La durée de cinq ans des subventions de mobilisation permet au secteur de planifier ses activités et de s'adapter aux nouvelles possibilités au fur et à mesure que celles-ci émergent. Les nouveaux partenaires et projets peuvent être établis tout au long du cycle de vie de la subvention, et non seulement au moment de la demande.

Les subventions aux centres d'accès à la technologie (CAT) demeurent une aide clé fournie par le PICC. Ces centres spécialisés offrent des services de recherche appliquée aux clients communautaires du collège pour générer des avantages commerciaux, sociaux et en santé. Le domaine de spécialisation de chaque CAT est choisi en fonction de la valeur que le centre peut ajouter à la capacité d'innovation du secteur ou de la région, et du potentiel pour le centre de jouer un rôle important dans l'innovation des organismes clients dans sa communauté. Les CAT permettent aux organismes communautaires de profiter de l'expertise, de la technologie et de l'équipement des collèges, ce qui entraîne des résultats commerciaux, sociaux et en santé positifs pour les communautés et pour le Canada.

Enfin, les subventions d'outils et d'instruments de recherche appliquée (OIRA) soutiendront l'achat de matériel et d'installations de recherche pour cultiver et accroître la capacité des collèges à faire de la recherche appliquée, de l'innovation et de la formation en collaboration avec des organismes locaux. Les subventions d'OIRA n'ont pas encore été lancées dans le cadre du PICC remanié.

Comme il a été mentionné précédemment, le gouvernement est déterminé à aider les établissements postsecondaires en défrayant une partie des coûts indirects de la recherche financée au fédéral. Pour les collèges, en réponse aux opinions exprimées par le secteur, toutes les subventions du PICC permettent désormais d'affecter vingt pour cent du financement aux coûts indirects de la recherche. Compte tenu des délais plus longs des subventions de mobilisation, les collèges auront une plus grande latitude pour planifier la manière dont ils investissent dans les coûts indirects afin d'appuyer les nouveaux projets et partenaires, car ceux-ci sont déterminés durant le cycle de vie de la subvention.

L'importance qu'accorde le gouvernement fédéral au soutien des collèges a été démontrée par une série d'investissements ces dernières années. À la suite d'un essai-pilote réussi, le budget de 2017 a investi 10 millions de dollars sur deux ans dans le FISCC à compter de 2017-2018. Le budget de 2018 a annoncé 140 millions de dollars sur cinq ans et 30 millions de dollars par année en financement continu pour le PICC. Cet investissement a permis au PICC de doubler le nombre de CAT, le faisant passer de 30 à 60. Le budget de 2021 a fourni au PICC 46,9 millions de dollars sur deux ans pour financer des subventions de partenariat en recherche appliquée et en technologie. Ces subventions sont conçues pour encourager des partenariats de recherche appliquée entre les collèges et les PME afin d'aider les entreprises à répondre à des défis réels en mettant à profit la recherche appliquée, les connaissances et les technologies les plus récentes pour créer de nouveaux produits et services. Enfin, le budget de 2021 a fourni un

investissement de 5,7 millions de dollars sur deux ans pour permettre à davantage d'entreprises d'accéder aux visites interactives du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, lors desquelles les entreprises peuvent accéder à de l'équipement, des installations et de l'expertise à des CAT affiliés à des collèges. Tel que mentionné précédemment, du financement supplémentaire doit être envisagé de concert avec les efforts en cours pour moderniser le système fédéral de soutien à la recherche.

***Appuyer l'acquisition des talents et l'équité, la diversité et l'inclusion***

(recommandations 7, 13)

Le gouvernement a à cœur le rôle essentiel de la communauté de la recherche, y compris les étudiants des cycles supérieurs et les stagiaires de recherche – les futurs chercheurs du Canada – ainsi que les chercheurs à tout stade de leur carrière, pour générer les connaissances, les découvertes et les innovations qui contribuent à bâtir un avenir prometteur pour le Canada et le reste du monde. La culture et le soutien des talents font partie intégrante de l'écosystème de la recherche et de l'innovation du Canada. Le gouvernement reconnaît que les étudiants diplômés et les stagiaires sont aux prises avec des difficultés financières de plus en plus grandes et que l'augmentation du coût de la vie, exacerbée par la pandémie de COVID-19, présente un obstacle important à la poursuite d'études supérieures. De multiples budgets successifs ont priorisé le financement en appui aux carrières universitaires en recherche et en science. Grâce au nouveau financement fourni par le budget de 2018 pour le programme des CRC, 258 chaires ont été créées, dont 250 destinées à de nouveaux chercheurs exceptionnels, et une nouvelle allocation de recherche annuelle de 20 000 dollars a été mise en place pour les chaires à leur premier mandat qui sont des chercheurs en début de carrière. Les données du programme des CRC démontrent qu'environ 39 % des chaires sont des chercheurs établis, tandis qu'environ 61 % sont des chercheurs émergents qui en sont à un stade plus précoce de leur carrière et qui sont reconnus par leurs pairs comme ayant le potentiel de devenir des figures éminentes de leur domaine.

Les bourses d'études et de recherche fédérales jouent un rôle essentiel dans la progression de carrière des plus grands talents du Canada, en offrant aux bénéficiaires une sécurité et une indépendance financières accrues ainsi qu'un plus grand contrôle sur la direction de leur recherche. Le budget de 2019 a fourni 114 millions de dollars sur cinq ans, plus 26,5 millions de dollars par année en financement continu, aux organismes subventionnaires en vue d'ajouter 500 octrois de bourses d'études à la maîtrise par année et 167 octrois de bourses d'études doctorales de trois ans par année par l'entremise du programme des Bourses d'études supérieures du Canada. Le budget de 2019 a également affecté 37,4 millions de dollars sur cinq ans et 8,6 millions de dollars par année en financement continu aux organismes subventionnaires fédéraux pour prolonger de six à douze mois les congés parentaux des étudiants et des boursiers postdoctoraux qui

reçoivent du financement d'un organisme subventionnaire. Cet investissement a aidé les jeunes chercheurs, en particulier les femmes, à mieux équilibrer leurs obligations professionnelles et leurs responsabilités familiales telles que la garde d'enfants.

Pour bâtir encore davantage sur ces investissements, le budget de 2022 a fourni aux organismes subventionnaires 38,3 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2023-2024, plus 12,7 millions de dollars par année en financement continu, afin d'ajouter de nouvelles CERC recrutées au niveau international en science, technologie, ingénierie et mathématiques. Cet investissement ciblé aide à renforcer l'avantage concurrentiel du Canada en tant que destination de choix pour les chercheurs de calibre mondial et à attirer et maintenir en poste des professeurs de science et de technologie parmi les meilleurs au monde. De plus, des programmes tels que le Programme des CERC et le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada appuient l'environnement de formation aux établissements et renforcent la capacité de formation en vue de développer un personnel hautement qualifié.

Comme l'a noté le Comité dans son rapport, la pandémie de COVID-19 a été dure pour la communauté de la recherche. Durant les débuts de la pandémie, en 2020, de nombreux chercheurs ont perdu accès à leurs installations et ressources de recherche. Pour maintenir le bassin des talents durant cette période difficile et réduire les répercussions pour les étudiants, les stagiaires et le personnel de soutien à la recherche financés par des subventions de recherche, les trois organismes subventionnaires ont coordonné leurs efforts pour réduire le fardeau financier pour les chercheurs et contribuer à préserver la prochaine génération de talent en recherche du Canada. En avril 2020, le gouvernement a annoncé 291,6 millions de dollars pour maintenir l'aide au revenu des stagiaires de recherche (étudiants et boursiers postdoctoraux). Grâce à ce financement, 2 889 étudiants et boursiers postdoctoraux ont été soutenus par des prolongations de leurs bourses d'études ou de recherche, plus 15 901 chercheurs étudiants et employés de soutien à la recherche par des suppléments à des subventions existantes pour des chercheurs employant des stagiaires. De plus, le Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada (FUCRC) a été établi à titre temporaire en 2020 pour aider à soutenir l'entreprise de la recherche dans les universités canadiennes et les établissements de recherche en santé affiliés touchés par la pandémie de COVID-19. Un élément central du FUCRC était 323 millions de dollars en aide salariale à environ 32 000 employés liés à la recherche, dont 29 % étaient des étudiants et 10 % étaient des boursiers postdoctoraux.

Le gouvernement a entendu les appels de la communauté de la recherche pour augmenter la valeur des bourses d'études et de recherche et il continuera de travailler avec les trois organismes subventionnaires fédéraux et la communauté de la recherche pour explorer les façons dont il pourrait mieux soutenir la prochaine génération de chercheurs et nos meilleurs talents.

Cependant, en vue de livrer une série de bourses d'études et de recherche équitables, accessibles et efficaces pour aider à soutenir une population diversifiée d'étudiants et de boursiers postdoctoraux et à les préparer à des carrières en recherche dans tous les secteurs de la société, le gouvernement, par l'entremise du travail du CCRC, œuvre à élaborer une Stratégie de formation des trois organismes. La Stratégie vise à être centrée sur les stagiaires, fondée sur les données probantes et transparentes, tout en communiquant une vision partagée entre les trois organismes et en promouvant les principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

Le gouvernement apprécie la section *Investir dans les gens* du rapport du Comité, qui soutient que le Canada dispose d'atouts exceptionnels pour tirer son épingle du jeu à l'échelle mondiale, à condition de se donner les moyens de cette ambition. Veiller à la présence de perspectives culturelles et sociales diverses contribue à améliorer les retombées scientifiques de cette recherche, et on observe que les équipes hautement diverses obtiennent de meilleurs résultats en matière d'innovation, de réflexion critique et créative, de productivité, et de performance globale. Nous demeurons déterminés à promouvoir des mesures clés en matière de politiques et de programmes pour renforcer la culture de recherche du Canada, et attendons le rapport à venir du Comité permanent portant sur les talents de premier plan, la recherche et l'innovation en vue de guider les investissements à venir du Canada dans le talent.

Sous la gouverne du CCRC, les organismes subventionnaires fédéraux ont lancé un plan d'action complet des trois organismes en matière d'EDI, comprenant des mesures améliorer l'équité et l'accessibilité du financement fourni par les organismes subventionnaires. Par l'entremise de ce plan d'action, les organismes subventionnaires s'engagent à faire en sorte que tous les plans, politiques, programmes et processus liés à l'octroi de soutien par les organismes subventionnaires soient équitables et inclusifs et qu'ils tentent d'atténuer les biais contre les groupes sous-représentés, y compris dans les processus de sélection. Par exemple, l'EDI est l'un des principaux critères d'évaluation de toutes les demandes de financement dans le cadre du FNFR, et tient compte de l'engagement d'une équipe de recherche à cultiver l'EDI dans l'environnement de recherche. De plus, en préparation à des processus concurrentiels qui sont en cours, des modifications ont été apportées au programme des CERC et au FUCRC afin de mieux intégrer l'EDI à la conception du programme. Le programme des CERC comprend à présent des considérations liées à l'EDI et à la recherche autochtone sur le plan de la conception de projet et de la composition de l'équipe de recherche, et le FUCRC exige que les organes consultatifs et de gouvernance comprennent des experts appartenant à divers groupes démographiques et que les établissements élaborent un plan d'action en matière d'EDI pour leur initiative proposée.

Les organismes subventionnaires ont également collaboré avec des établissements pour élaborer le programme pilote *Dimensions : équité, diversité et inclusion Canada* en 2019, une adaptation canadienne du programme Athena SWAN reconnu au niveau international. *Dimensions* vise à améliorer l'EDI en offrant aux universités et aux



collèges une structure pour la transformation de la culture de recherche. De plus, les organismes subventionnaires ont fourni plus de 10 millions de dollars en subventions pour le renforcement des capacités d'EDI afin d'aider les établissements à répondre aux défis de la sous-représentation de certains groupes en science et en recherche.

Reconnaissant que les chercheurs noirs sont sous-représentés parmi les bénéficiaires de subventions et de bourses d'études et de recherche, le budget de 2022 a fourni 40,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 9,7 millions de dollars par année en financement continu aux organismes subventionnaires pour soutenir les bourses d'études et de recherche ciblant les chercheurs étudiants noirs.

Alors que le Canada continue son travail de promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion en vue de puiser dans tout le bassin de talent du Canada, il est essentiel de construire de nouveaux modèles pour la recherche autochtone et la formation à la recherche autochtone avec la contribution des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le budget de 2019 a annoncé du soutien pour des bourses d'études et de recherche pour les étudiants des Premières Nations, inuits et métis par l'entremise d'un investissement de 9 millions de dollars dans Indspire – un organisme caritatif dirigé par des Autochtones qui aide les étudiants autochtones à faire des études postsecondaires et à trouver de bons emplois. De plus, le CCRC et les organismes subventionnaires ont fait équipe avec des Autochtones pour élaborer le plan stratégique *Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada, 2019-2022*. Le plan pose les fondements en vue d'établir un programme national de recherche en partenariat avec les Autochtones pour promouvoir la réconciliation, en réponse à l'appel à l'action n° 65 de la Commission de vérité et réconciliation. En outre, en 2022, les organismes subventionnaires ont établi un Cercle de leadership autochtone en recherche pour leur donner des conseils sur la mise en œuvre d'un plan stratégique et sur l'accroissement du soutien à la recherche autochtone et à la formation à la recherche autochtone.

### ***Améliorer le partage des données*** (recommandation 1)

Le gouvernement du Canada demeure résolu à faire en sorte que la recherche en santé et les données relatives à la santé au Canada soient efficacement accessibles, analysées, reliées, utilisées et préservées pour faire progresser les connaissances, élargir les possibilités de recherche et améliorer les services, les produits et les résultats en matière de santé. Plutôt que de créer un dépôt pancanadien de données sur la santé, l'objectif du gouvernement du Canada est de soutenir la capacité de mener des recherches pancanadiennes de façon opportune et efficace, tout en respectant l'autonomie des provinces et des territoires relativement aux données sur la santé qui leur sont propres.

La Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche soutient l'excellence de la recherche en favorisant des pratiques saines de gestion et d'intendance des données de recherche. La politique comprend des lignes directrices sur le dépôt de

données exigeant des bénéficiaires de subventions qu'ils déposent dans un dépôt numérique toutes les données de recherche numériques, les métadonnées et le code qui appuient directement les conclusions de la recherche dans les publications de journaux et les prépublications qui découlent de la recherche financée par l'agence.

Le gouvernement, par l'intermédiaire des IRSC, a permis aux Canadiens de concevoir des données interactives et des plateformes d'analyse de calibre mondial, grâce à une série de plateformes de données financées par les IRSC, comme la Plateforme canadienne de données de la Stratégie de recherche axée sur le patient (dirigée par le Réseau de recherche sur les données de santé du Canada), qui favorise un meilleur accès aux données pancanadiennes, l'automatisation de l'analyse des données et l'engagement continu avec le public, les patients et les communautés autochtones. Il rassemble les centres, réseaux et initiatives de données sur la santé provinciaux, territoriaux et pancanadiens. Les IRSC financent également un certain nombre d'autres plateformes de données, comme l'Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement (ELCV), le Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR), le portail de données de l'International Health Epigenetics Consortium (IHEC), l'inventaire consultable des ensembles de données sur la santé des enfants de l'Unité de soutien de la santé des enfants de l'Ontario, et Population Data BC (PopData).

Les IRSC appuient également plusieurs politiques qui visent à favoriser de saines pratiques de gestion et d'intendance des données. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les bénéficiaires d'un financement des IRSC doivent se conformer aux exigences de dépôt des données incluses dans la Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications. Ces exigences, qui sont propres aux données de coordonnées bio-informatiques, atomiques et moléculaires, garantissent le téléchargement immédiat des données dans la base de données publique appropriée dès la publication des résultats de la recherche et la conservation de tous les ensembles de données originaux pendant au moins cinq ans après la subvention pour toutes les données, qu'elles soient publiées ou non.

### ***Conclusion***

Le gouvernement continuera à soutenir la science et la recherche d'un océan à l'autre. Un écosystème de recherche bien connecté, agile et interdisciplinaire est essentiel en vue de confronter des enjeux horizontaux majeurs auxquels font face le Canada et le reste du monde, dont les changements climatiques, la croissance durable, et l'écart grandissant en matière de compétitivité. Dans son analyse des approches pour moderniser l'écosystème de la recherche, le gouvernement tiendra compte des recommandations du Comité pour appuyer la science et la recherche, et tient à remercier les membres du Comité du dévouement qu'ils ont démontré en réalisant cet examen et de leur engagement en faveur de la science et de la recherche.

Il en va de notre responsabilité collective d'utiliser à bon escient la science, la recherche et l'innovation technologique pour améliorer nos systèmes sociaux, économiques, politiques et de santé. Le gouvernement a bien hâte de collaborer avec les établissements postsecondaires canadiens, les chercheurs établis et émergents du Canada et les Canadiens dans l'ensemble en vue de faire du Canada un chef de file mondial en recherche et en innovation, notamment en mettant à profit l'expertise des chercheurs et les résultats de la recherche pour générer des bienfaits sociaux, technologiques, environnementaux, économiques et en santé pour les Canadiens et en veillant à maintenir un bassin de chercheurs bien formés pour travailler dans tous les secteurs de l'économie. Nos efforts coordonnés d'aujourd'hui seront un facteur décisif pour alimenter le bassin de nouvelles technologies et de talents de demain. La traduction déterminée de recherche fondamentale en applications pratiques et en produits commerciaux posera une fondation solide pour la reprise socioéconomique et la résilience durable pour le Canada – un projet qui nécessite les efforts concertés de tous et de toutes.

Il s'agit d'un travail important que nous sommes honorés de réaliser au nom des Canadiens.

Veillez agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Champagne', with a stylized flourish at the end.

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député